



F2S DR Pays-de-la-Loire du 17 mars 2026 : entre avancées concrètes et certaines inquiétudes sur les conditions de travail

Déménagement de la brigade des Sables d'Olonne : un mal nécessaire

La situation des locaux des Sables d'Olonne, fortement dégradés (infiltrations d'eau, travaux lourds à prévoir), nécessitait une réaction rapide.

Un déménagement temporaire vers les anciens locaux DAFN a donc été acté pour une durée estimée de 5 à 6 mois. La CFDT reconnaît que cette situation, bien qu'elle entraîne des contraintes : (réorganisation des espaces, absence de certains locaux spécifiques, adaptation des conditions de travail), a été anticipée et préparée sérieusement. Les solutions proposées permettent de maintenir l'activité, même si elles impliquent des ajustements.

Formations : un enjeu de sécurité collective

Un point important a été abordé concernant les formations (secourisme, incendie...).

Direction et CFDT partagent un constat : ces formations sont essentielles, même si elles ne sont pas toujours obligatoires. Mais une question demeure : pourquoi les agents ne s'en saisissent-ils pas davantage ?

Plusieurs pistes sont évoquées :

- organisation des formations,
- disponibilité des agents,
- manque de « publicité » ou communication active autour de ces formations.

La CFDT tient à le dire clairement : ces formations sont indispensables à la sécurité de toutes et tous. Nous appelons donc fortement les collègues à y participer.

Défibrillateurs : une décision qui interroge certains collègues

Le retrait des défibrillateurs portatifs des véhicules a suscité de vives réactions, notamment chez les collègues d'Angers. La direction évoque un choix de rationalisation :

- privilégier les défibrillateurs fixes,
- garantir leur maintenance,
- constater que certains équipements embarqués n'étaient pas toujours opérationnels.

Une application recensant les défibrillateurs sera installée sur les téléphones professionnels. Pour la CFDT, ce sujet ne peut pas être traité uniquement sous l'angle logistique. Les missions des douaniers sont spécifiques, parfois isolées, et nécessitent : des moyens adaptés, une cohérence nationale.

Formation “risque chimique” : une amélioration attendue

La précédente formation n'avait pas donné satisfaction. Bonne nouvelle : celle proposée en 2026 semble mieux adaptée. Elle a été testée en DR Bretagne et appréciée, notamment parce qu'elle est construite à partir des situations réelles rencontrées par les douaniers. La CFDT espère qu'elle répondra pleinement aux attentes des collègues.

Nantes Atlantique : au-delà des problèmes informatiques

La visite du bureau de Nantes Atlantique, initialement motivée par des dysfonctionnements informatiques, a mis en lumière une réalité plus préoccupante.

Les membres de la formation spécialisée ont identifié :

- un malaise dans plusieurs services,
- des difficultés d'expression des agents,
- un climat de travail dégradé.

Ce constat dépasse largement les seules problématiques techniques. La CFDT le dit clairement : il existe vraisemblablement un problème de management.

Télétravail médical refusé : un désaccord profond avec la direction

La CFDT a exprimé son désaccord avec la décision de refuser un aménagement de poste préconisé par le médecin du travail. Cet aménagement visait à protéger la santé d'une agente dans un contexte déjà dégradé. Dans le même temps, cette collègue a vu son RTS supprimé brutalement, sans explication suffisante.

Pour la CFDT, cette situation pose un problème de cohérence. Comment concilier :

- la prévention des risques psychosociaux,
- le respect des préconisations médicales,
- et une décision qui va à l'encontre de ces objectifs ?

Nous resterons pleinement mobilisés sur ce dossier.

Cette FSS a mis en évidence des avancées, mais aussi des points de vigilance importants. Pour la CFDT, la priorité reste claire :

protéger la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les agents.

Les membres CFDT Douane de la F2S Pays-de-la-Loire

